

VILLE DE GUERANDE

COMPTE RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2015**

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE QUATORZE SEPTEMBRE, à 18 Heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de
Stéphanie PHAN THANH, Maire

ETAIENT PRESENTS :

Pascal LOIRAT - Marie-Annick DURAND - Thierry de LORGERIL
Françoise JOUNIER - Luc PORTET - Bernard MACE - Anouk PAOLOZZI-DABO
Frédéric DUNET - Jacques GUIHENEUF - Laurent BOULO
Sébastien PAUTREMAT - Chantal DEMY - Marc-Antoine de la CHEVASNERIE
Laurent CHASSAING - Patrice GUIHARD - Valérie DUVERT - Joseph GAULTIER
Gwénaëlle MORVAN - Nicolas CRIAUD - Laurence LEPINE - Joëlle URVOIS
Anne-Martine GUILLOUX - Marie-Line MOREAU - Hélène CHALLIER
Hervé NAËL - Fabienne GERMAIN - Dominique MIGAULT - Frédéric MICHÉ
Anne-Gaëlle RÉVAULT - François PAGEAU

FORMANT LA MAJORITÉ DES MEMBRES EN EXERCICE.

ETAIENT EXCUSES :

Catherine LACROIX donne pouvoir à Valérie DUVERT
Laurence GEFFRAY donne pouvoir à Gwénaëlle MORVAN

M.Nicolas CRIAUD a été élu Secrétaire de Séance

Madame Germain annonce à l'Assemblée qu'elle démissionnera prochainement du Conseil municipal pour cause de déménagement et qu'elle assiste donc à son dernier Conseil municipal de Guérande en qualité de Conseillère municipale.

Madame le Maire prend acte de l'information puis lit à l'Assemblée une déclaration commune des 3 groupes politiques relative aux problèmes des réfugiés :

Sur l'initiative de l'ensemble des élus du Conseil Municipal de Guérande, il a été décidé dans une déclaration commune aux 3 groupes, face à la tragédie que vivent les réfugiés fuyant la barbarie, que l'ensemble des élus de Guérande prenne part à l'accueil de ces femmes et de ces hommes.

Nous nous engageons à agir.

Un groupe représentatif de l'ensemble des élus se réunira dans les prochains jours pour définir les actions à mener.

Madame Le Maire propose ensuite à l'Assemblée de valider le compte-rendu de la séance du 22 juin 2015 qui est validé à l'unanimité.

1 – Programme local de l'habitat 2015-2020 - avis de la commune de Guérande

Mme Le Maire introduit ensuite le sujet du Plan Local de l'Habitat qui va fixer le nombre de logements à créer et notamment le nombre de logements sociaux sur le territoire de CAP et

par conséquent sur le territoire guérandais. Elle passe ensuite la parole à Mme Quellard qui présente globalement le contexte qui a prévalu à ce PLH puis à Mme Baholet chef du service habitat de CAP qui présente la difficulté de la procédure avec l'apport des lois Duflot et ALUR qui ont bouleversé l'approche. Elle précise que la réflexion qui a guidé le travail sur le PLH est de faire coïncider la capacité du territoire à produire du logement avec les chiffres de référence issus de la réglementation.

Mme Quellard complète le propos en précisant que le PLH présenté en séance constitue un bon compromis entre la capacité de financement du territoire et la demande nette qu'on évalue aujourd'hui à 280.

Mme Jounier complète le propos par la présentation de l'ensemble des programmes de logements achevés récemment ou encore en cours sur le territoire et qui sont la mise en œuvre opérationnelle du PLH sur le territoire guérandais.

Mme Révault indique que lorsque la part des logements sociaux augmente, la question qui se pose parfois est de savoir s'ils seront occupés. Elle indique qu'il est évident que les familles ont besoin de ces logements, mais encore faut-il qu'elles sachent qu'elles en ont le droit. Elle ajoute que comme cela a été dit par Françoise Jounier en commission, la communication sur l'accès à ces logements doit être accentuée. Son groupe a conscience des difficultés que cela représente et du travail qui est fait mais ce n'est pas encore satisfaisant selon elle, car l'objectif légal n'est pas atteint même si elle espère que les réalisations seront plus importantes à l'avenir. Elle souhaite également connaître la position de CAP sur la mise en place d'une aire d'accueil permanente pour les grands passages des gens du voyage.

Mme Quellard indique que CAP Atlantique travaille actuellement sur la problématique de l'accueil des gens du voyage.

Mme le Maire rappelle que son objectif est de couvrir la demande en matière de logements sociaux. Elle précise ensuite qu'un effort de communication et de pédagogie doit être fait auprès de la population guérandaise qui répond à 70% aux critères d'éligibilité à un logement social. Elle ajoute que les communes doivent effectivement progresser dans la production de logements sociaux mais qu'il faut également que les logements construits trouvent preneurs.

M. Miché loue ce pragmatisme mais rappelle que si les objectifs de la loi sont aujourd'hui ambitieux, cela est la conséquence des abus de certains maires par le passé. Il conçoit qu'il soit plus facile de gérer une commune sans logement social et rappelle que la loi a au moins la vertu d'encourager les « mauvais élèves » à construire du logement social.

Mme le Maire regrette que le seuil soit homogène sur l'ensemble du territoire national ce qui n'a pas de sens tant la diversité des territoires est grande.

M. Miché ajoute que sur le territoire de CAP il y a des communes qui n'ont pas fait d'effort en la matière.

Mme Challier indique que pour le territoire de CAP, comparer le nombre de demandeurs à l'offre n'est pas nécessairement pertinent car le territoire n'est pas estampillé territoire de logements sociaux. Elle souhaiterait qu'une communication soit faite sur le sujet afin de changer l'image du territoire.

Mme le Maire ajoute qu'aujourd'hui on ne distingue pas dans la rue où sont les logements sociaux tant ils ressemblent à l'ensemble du parc ce qui nécessite là aussi de faire de la communication pour faire connaître l'offre.

A l'issue de ces discussions, Mme le Maire propose de passer au vote.

VOTE : Unanimité

2 – Contrat de partenariat public-privé – Plan Lumière -

Mme le Maire présente le contexte qui a amené le contrat de partenariat relatif au Plan Lumière dont la réflexion et les procédures ont été lancées sous l'ancien municipal et qui a nécessité d'attendre le calendrier de réalisation de l'étude de révision du secteur sauvegardé afin de pouvoir être présenté ce jour en conseil municipal. Elle précise que ce Plan Lumière est très attendu par la population notamment pour ce qui concerne la mise en valeur du patrimoine et l'éclairage festif. Elle passe ensuite la parole à M. Prudhomme d'Artelia, assistant maître d'ouvrage de la ville sur ce projet.

M. Prudhomme rappelle de manière exhaustive le périmètre et le contenu du contrat de partenariat qui prévoit notamment la mise en valeur de 34 bâtiments principalement en cœur de ville mais également dans les villages, la mise en œuvre d'un éclairage festif pour les périodes de Noël et de la fête médiévale, le remplacement de l'ensemble du dispositif d'éclairage public et la maintenance exploitation de l'ensemble du patrimoine d'éclairage public de la ville. Il rappelle le calendrier d'exécution des travaux qui devrait s'étaler de février 2016 à février 2017.

Mme le Maire précise que l'implantation des dispositifs d'éclairage sera soumise à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France et au Conservateur Régional des Monuments historiques qui ont été associés à l'élaboration du programme.

M. Naël intervient pour indiquer un écart entre le chiffre de puissance installé évoqué en séance et celui présent dans le document d'accompagnement de la délibération.

M. Prudhomme indique qu'il y a une erreur dans le document d'accompagnement.

Mme Challier souhaite savoir qu'elle est la place du SYDELA dans le dispositif.

M. Prudhomme indique que le SYDELA interviendra dans tous les travaux neufs à l'exception du cœur de ville sachant que l'ensemble de ce nouveau patrimoine sera ensuite reversé dans le patrimoine d'éclairage public maintenu et exploité dans le cadre du contrat de partenariat.

M. Miché comprend l'intérêt de la complémentarité entre le SYDELA et le titulaire du contrat de partenariat puis revient sur le fond du dossier.

Il indique que son groupe est d'accord sur le diagnostic, et qu'il est nécessaire de revoir l'éclairage public du centre-ville. En revanche il ne comprend pas les objectifs poursuivis. Même s'il accorde que l'éclairage n'est pas efficient, il pense que la municipalité se trompe d'objectif car pour son groupe le projet doit répondre à trois points, sur un espace plus large que le centre-ville :

- 1/ répondre à un usage quotidien améliorant la qualité de l'éclairage des rues
- 2/ répondre à une nécessité d'économie d'énergie
- 3/ répondre éventuellement à une mise en valeur du patrimoine architectural, dans un souci constant de recherche de sobriété énergétique et budgétaire.

Il regrette également que l'objectif d'économie d'énergie ne soit pas central et ne fasse pas partie des critères de choix énumérés dans la délibération. Il rappelle que la France s'est engagée en 2007 à réduire de 20 % d'ici 2020 la consommation d'énergie par l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Il trouve qu'engager la ville pour 7,7 millions d'euros sur 15 ans, dont 2 millions sont consacrés au parcours lumière et aux illuminations festives, alors qu'il y a des incertitudes sur le niveau des dotations de l'état et sur la solidité des autres ressources municipales, lui semble risqué et déraisonnable.

Il s'interroge sur la capacité de la ville à payer tous les ans près de 514 000 euros à la société Bouygues, sans compter les autres frais contractés auprès du SYDELA, alors qu'aujourd'hui la

ville dispose d'un budget de 360 000 euros pour l'éclairage public. Selon lui, le différentiel de plus de 150 000 € par an pourrait financer bien d'autres projets.

7,7 millions d'euros dont 2 millions sont consacrés au parcours lumière et aux illuminations

Il conçoit que le rendu de ces éclairages sera sympathique, à l'instar de ce qui a été engagé dans d'autres villes mais se demande si cela est bien raisonnable alors que cet argent aurait pu servir à financer l'acquisition du terrain de foot synthétique, ou la participation à la construction de la future école de « maison neuve », ou à la sécurisation de trajets pour les cyclistes voire même aurait pu être économisé dans la perspective de l'augmentation des coûts énergétiques.

Il ajoute qu'aujourd'hui un plan lumière doit répondre à des exigences de performance énergétique. Il conçoit que chaque point lumineux du projet consomme moins que les points lumineux actuels mais comme leur nombre augmente cela lui pose question. Il a bien lu que l'investissement consenti permettra 12% d'économie d'énergie alors que, d'ici 2030, il faudrait économiser au minimum 30% sachant que le coût de l'électricité est appelé à augmenter. C'est donc selon son groupe un acte manqué dans un objectif de maîtrise budgétaire à terme.

Il précise enfin qu'à la veille de la conférence mondiale sur le climat de Paris, la COP 21, alors que la municipalité a programmé des conférences sur le thème du changement climatique et que la commune révisé son PADD avec un objectif de développement durable, son groupe estime que c'est une incohérence de se satisfaire d'un projet si peu ambitieux sur un sujet aussi crucial pour l'avenir de nos sociétés. Il indique qu'il est temps de passer aux actes et que le plan lumière pour lequel il est proposé de voter, est destiné entre autres à redynamiser le centre-ville alors que Guérande est une ville qui dort la nuit, et qu'il lui manque un dynamisme diurne. Selon lui, éclairer la ville la nuit quand les commerces sont fermés, ne permettra pas d'apporter de la valeur ajoutée pour Guérande, rendant ainsi cet investissement stérile. Pour son groupe, et comme cela a déjà été dit devant cette Assemblée, la réflexion sur l'animation du centre-ville passe par un objectif de revitalisation sociale, par une réflexion urbanistique du quartier st Jean, où la question de l'éclairage pourra trouver sa place, comme élément de mise en place d'objectifs politiques, et non pas comme proposition technique isolée. Il propose en conséquence de remettre l'ouvrage sur le métier.

Mme le Maire indique son désaccord avec les propos de M. Miché et précise qu'elle ne comprend pas la logique d'opposer les projets entre eux sachant qu'effectivement la municipalité a fait le choix de consacrer 7 M€ afin de redynamiser le centre-ville pour l'éclairage public. Elle ajoute que cette action s'inscrit dans un programme global comprenant la révision du secteur sauvegardé, le diagnostic patrimonial et enfin le plan lumière. Mme le Maire conclut en énumérant les coûts actuels de la ville en matière d'éclairage public et les compare aux coûts du contrat de Partenariat en indiquant que le différentiel ne s'élève en fait qu'à 60 k€ pour une plus-value très important en matière d'éclairage public et de redynamisation de la ville.

Mme Challier indique que son groupe est plutôt favorable à ce projet mais elle souhaiterait être certaine que la ville peut faire face à la charge financière.

Mme le Maire rappelle que ce projet est prévu dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Investissement qui a été élaboré à partir du contexte financier qui préside aujourd'hui sachant qu'il pèse encore de nombreuses incertitudes quant à l'évolution des ressources des collectivités notamment en matière de Dotation Globale de Fonctionnement. Mme le Maire ajoute que l'Association des Maires de France travaille activement à l'éclaircissement de ces enjeux. Elle précise qu'il existe comme dans tout projet une part de risque mais elle confirme qu'en l'état actuel des choses Guérande peut assumer cet investissement.

M. Miché indique que c'est parce qu'on navigue dans des contextes pas très clairs qu'il faut aller vers des économies d'énergie qui de plus ont la vertu d'améliorer les rejets en CO2.

M. Loirat complète le propos en indiquant que l'ensemble de l'éclairage de l'intramuros sera remis à neuf ce qui facilitera la maintenance.

Mme Révault indique que selon elle, pour aller plus loin, vers l'avenir, son groupe a une autre proposition d'utilisation de cet argent puisqu'une partie de ce budget aurait pu être investie dans des projets de production d'électricité. Elle précise qu'elle imagine que la municipalité dira, quand son groupe suggère un tel projet, qu'il n'y a pas assez d'argent pour cela. Malgré tout, son groupe souhaiterait que Guérande devienne progressivement autonome pour sa consommation électrique, dont celle de son éclairage public, (hors chauffage dans un premier temps), à l'instar de la commune de Saint-Joachim. Elle rappelle par ailleurs que la France s'est également engagée à augmenter de 20 % d'ici 2020 la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique.

Elle indique que son groupe a trouvé un document intéressant réalisé par l'entreprise Bouygues, sur la gestion de l'éclairage public et les trames nocturnes avec la mise en place de détecteurs de présence. Elle propose de communiquer ce document pour une diffusion aux conseillers municipaux.

Mme le Maire comprend l'ambition mais doute de la possibilité réelle pour Guérande d'être autonome en consommation énergétique. Elle précise toutefois que les économies d'énergie constituaient un des objectifs et des critères de sélection forts pour la sélection du titulaire du contrat.

M. Pageau indique que son groupe a de l'ambition pour l'intramuros ce qui ne semble pas être le cas de la municipalité quand on voit le nombre de crottes de chiens et détritiques qui jonchent le centre-ville. Il se dit en colère et propose de s'inspirer de plans propreté mis en place dans d'autres villes.

Mme Paolozzi Dabo rappelle que il relève aussi de la responsabilité de chaque citoyen de se discipliner pour la propreté et que la collectivité ne peut pas tout faire à la place des gens.

Mme le Maire donne ensuite lecture de la proposition de modification de la délibération afin d'intégrer comme le prévoit la réglementation le montant annuel de loyer et le pourcentage que représente le contrat de partenariat par rapport au budget de fonctionnement.

A l'issue de ces discussions, Mme le Maire propose de passer au vote.

VOTE: Majorité – 4 Abstentions (Hélène CHALLIER, Hervé NAËL, Fabienne GERMAIN, Dominique MIGAULT) – 3 Contres (Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT, François PAGEAU)

3 – Convention autonome dans le cadre d'un contrat de partenariat public-privé – Plan Lumière –

Mme le Maire passe la parole à M. Prudhomme qui rappelle la nécessité de cette convention qui prévoit une indemnité pour le cas où le contrat ne pourrait être mis en œuvre à l'instar de la prime versée aux candidats n'ayant pas été retenus.

Mme Germain demande si cette indemnité est réglementaire.

M. Prudhomme répond en précisant que tout cela est réglementaire et a été prévu dans le règlement de consultation.

A l'issue de ces échanges, Mme le Maire propose de passer au vote.

VOTE : 7 Abstentions (Hélène CHALLIER, Hervé NAËL, Fabienne GERMAIN, Dominique MIGAULT, Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT, François PAGEAU)

4 – Subventions 2015 aux associations sportives scolaires

M. de Lorgeril présente la délibération selon les termes déjà évoqués en commission finances.

Mme Révault indique que comme l'an dernier, son groupe a une remarque à faire sur le calcul de la subvention. En effet, selon son groupe, la part dépendant des résultats sportifs est justifiée pour évaluer les frais de déplacement car il est vrai que, plus les résultats sont bons, plus les sportifs se déplacent, mais les frais de déplacement se comptent en kilomètres et non en résultats sportifs. Son groupe aimerait donc qu'une réflexion soit menée pour qu'une part de la subvention dépende également des frais de déplacement.

M. Dunet précise qu'en effet le résultat est aussi un indicateur de dépenses pour le transport car plus les résultats sont bons et plus les déplacements des sportifs sont éloignés de Guérande.

Mme Germain ajoute qu'il serait préférable qu'il n'y ait pas de notion de compétition dans le sport scolaire.

A l'issue de ces débats, Mme le Maire propose de passer au vote.

VOTE : Unanimité

5 – Budget principal - Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

M. de Lorgeril présente la délibération selon les termes déjà évoqués en commission finances

En l'absence de remarque Mme le Maire propose de passer au vote.

VOTE : Unanimité

6 – Appel à projet - « Territoire à énergie positive pour la croissance verte »

M. Macé présente la délibération selon les termes déjà évoqués en commissions travaux et finances.

Mme Migault demande si la seule ambition de la ville se résume dans le changement d'ampoules alors que des communes comme Saint-Joachim sont aujourd'hui auto suffisantes en énergie.

Mme Challier poursuit en précisant qu'on pourrait être plus ambitieux que le changement de quelques ampoules.

M. Miché est circonspect entre tristesse et drôlerie et s'interroge globalement sur la démarche de cet appel à projets.

Mme le Maire indique qu'elle a répondu à la demande de l'intercommunalité à qui il a fallu répondre dans un temps express et qu'elle a fait preuve de pragmatisme et d'opportunité sur le sujet en inscrivant dans cet appel à projet des actions déjà prévues dans le Plan Pluriannuel d'Investissement.

Mme Challier déclare qu'il y a toujours une bonne excuse depuis 8 ans qu'elle siège au Conseil Municipal pour ne pas mettre de panneaux photovoltaïques.

A l'issue de ces discussions Mme le Maire propose de passer au vote.

VOTE : Unanimité

7 – Garantie d'emprunt à Atlantique Habitations - Opération Ker Mimosa 2

M. de Lorgeril présente la délibération selon les termes déjà évoqués en commission finances et précise que la délibération résulte sur sa forme de la nouvelle présentation de la Caisse des dépôts et consignations.

Mme Jounier ajoute une description du programme immobilier concerné.

En l'absence de remarque Mme le Maire propose de passer au vote.

VOTE : Unanimité

8 – Sports - « Acceptation don de matériel de gymnastique »

M. Dunet présente la délibération selon les termes déjà évoqués en commission sport et remercie la ville d'Herbignac pour la proposition de ce don.

M. Pageau salue l'initiative d'Herbignac et demande quel montant cela représente en terme financier.

M. Dunet indique qu'il ne connaît pas la valeur de ce matériel d'occasion mais que ce dernier va permettre de pérenniser le matériel neuf qui sert aux compétitions.

Mme le Maire remercie à nouveau la ville d'Herbignac et propose de passer au vote.

VOTE : Unanimité

9 – Affaires foncières – opération « le Clos Trébissin » - Convention de servitude de tréfonds

Mme Durand présente la délibération selon les termes déjà évoqués en commission urbanisme

En l'absence de remarque Mme le Maire propose de passer au vote.

VOTE : Unanimité

10 – Affaires foncières - vente parcelle communale BA n° 304P -rue des buissons

Mme Durand présente la délibération selon les termes déjà évoqués en commission urbanisme et précise que cette délibération fait suite à la demande de division votée en Conseil municipal lors de sa séance de juin 2015.

En l'absence de remarque Mme le Maire propose de passer au vote.

VOTE : Unanimité

11 – Convention de gestion - Aménagement écluse à Brézéan RD 252

M. Macé présente la délibération selon les termes déjà évoqués en commission travaux et présente la répartition des charges entre la ville et le Conseil Départemental.

Mme Révault souhaite savoir si l'aménagement de l'écluse a été prévu pour les cyclistes.

M. Macé indique qu'un courrier a été adressé au Conseil Départemental mais est resté sans réponse à ce jour.

A l'issue de ces discussions, Mme le Maire propose de passer au vote.

VOTE : Unanimité

12 – Convention de gestion - Aménagement du double giratoire de la Nantaise

Mme Durand présente la délibération selon les termes déjà évoqués en commission travaux.

En l'absence de remarque Mme le Maire propose de passer au vote.

VOTE : Unanimité

13 – Convention entre la ville de Guérande et la région des Pays de la Loire pour la réalisation d'une visite virtuelle de la Collégiale

M. Chassaing présente la délibération selon les termes déjà évoqués en commission culture et précise la plus-value qu'apportera ce dispositif en matière de vulgarisation de l'accès à l'information, un simple clic permettra d'effectuer une visite virtuelle de la collégiale et d'avoir des informations précises sur certains détails patrimoniaux.

En l'absence de remarque Mme le Maire propose de passer au vote.

VOTE : Unanimité

14- Mise à jour du tableau des effectifs

M. Loirat présente la délibération selon les termes déjà évoqués en commission Ressources Humaines.

En l'absence de remarque Mme le Maire propose de passer au vote.

VOTE : Unanimité

15 – Adhésion de la ville de St Nazaire - au Syndicat du Bassin Versant du Brivet

M. Gaultier présente la délibération qui prévoit l'adhésion de la ville de Saint-Nazaire au Syndicat du bassin versant du Brivet.

En l'absence de remarque Mme le Maire propose de passer au vote.

VOTE : Unanimité

16 – Conseils de quartier – abrogation de la délibération en date du 30 avril 2009 – approbation de la charte de fonctionnement

M. Portet présente la délibération selon les termes déjà évoqués en commission vie associative, vie démocratique, vie des villages.

M. Pageau aimerait être informé des demandes des différents conseils de quartier et ne souhaite pas que ces conseils deviennent des lieux de décision. Il souhaite que ces demandes soient remontées et partagées avec les élus afin de trouver une vision partagée et une meilleure réponse aux problèmes posés.

M. Portet précise que les conseils de quartier ont un mode de fonctionnement qui s'appuie sur un président avec des fiches actions qui sont remontées aux services de la Mairie. Il ajoute que pour cette première année de mandat, son calendrier a été très chargé avec l'organisation de la fête médiévale et du forum des associations et qu'il va désormais pouvoir consacrer plus temps au fonctionnement des conseils de quartier. Il indique qu'il sera difficile d'échanger sur les demandes de voirie qui sont nombreuses et nécessitent simplement une intervention simple de la part des services techniques.

A l'issue de ces discussions, Mme le Maire propose de passer au vote.

VOTE : Unanimité.

Mme le Maire reprend ensuite la parole pour informer l'Assemblée de la journée d'action de l'AMF du 19 septembre qui réunit l'ensemble des Maires des collectivités pour sensibiliser la population à la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement et aux conséquences que cela pourrait avoir sur le service public.

Elle précise qu'un affichage sera mis en place dès le vendredi 18 septembre sur tous les bâtiments dépendant de la ville. Elle ajoute que le souhait de la municipalité est de ne pas fermer la Mairie afin de ne pas gêner la population.

En conclusion de ce Conseil municipal, Mme le Maire adresse ses vœux de bonheur à Mme Germain en lui précisant qu'elle sera toujours la bienvenue à Guérande.

Fin de la séance 21h15.